

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 08796
Numéro SIREN : 751 095 712
Nom ou dénomination : AFFLELOU

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2021 sous le numéro de dépôt 34476

AFFLELOU

Société par actions simplifiée au capital de 231.481.560,85 euros

Siège social : 11, rue d'Argenson – 75008 Paris

751 095 712 RCS Paris

ACTE UNANIME DES DECISIONS DES ASSOCIES PRISES SOUS SEING PRIVE

EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 13 novembre,

LION/SENECA LUX 2, société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Senningerberg, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B169.596, dûment représentée aux fins des présentes,

HOLDING AA & FILS, société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est sis 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 180.682 RCS Luxembourg, dûment représentée aux fins des présentes,

associés (ensemble les "**Associés**") de la société Afflelou, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 11, rue d'Argenson - 75008 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 751 095 712 RCS Paris (la "**Société**"),

ont pris, conformément aux stipulations de l'article 14.6 des statuts de la Société (les "**Statuts**"), les décisions décrites ci-dessous portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Révocation du président du conseil d'administration de la Société ;
2. Nomination de Marelle Partners en tant que nouveau membre du conseil d'administration de la Société ;
3. Nomination de Marelle Partners en tant que nouveau président du conseil d'administration de la Société ;
4. Révocation de Madame Julia Van Tuyll de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la Société ;
5. Nomination de Monsieur Graham Tester en tant que nouveau membre du conseil d'administration de la Société ; et
6. Pouvoirs pour les formalités légales.

Les sociétés Deloitte & Associés et Ernst & Young et autres, co-commissaires aux comptes de la Société, ont été régulièrement informées de l'ordre du jour des présentes et n'ont pas formulé de commentaire particulier.

Les Associés indiquent avoir préalablement aux présentes pris connaissance des documents suivants :

- la lettre d'acceptation des fonctions de membre et président du conseil d'administration de la Société signée par Marelle Partners (853 036 507 RCS Nanterre),
- la lettre d'acceptation des fonctions de membre du conseil d'administration de la Société signée par Monsieur Graham Tester, et
- un exemplaire des Statuts.

Les Associés, déclarent avoir pu prendre pleine et entière connaissance, en temps utile, de l'ordre du jour, du texte des projets de décisions et plus généralement de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement aux décisions qui suivent.

Il est rappelé qu'il est envisagé une modification de la composition du conseil d'administration de la Société par notamment la nomination d'un nouveau président du conseil d'administration, avec effet à la date des présentes.

Il est également rappelé que dans ce contexte Monsieur Didier Pascual a été informé de l'ordre du jour des présentes.

Ceci étant rappelé, les Associés prennent les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Révocation du président du conseil d'administration de la Société

Les Associés,

remercient Monsieur Didier Pascual pour le travail accompli en qualité de président du conseil d'administration de la Société, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts, conformément à l'article 13.4.1 des Statuts,

décident, de révoquer Monsieur Didier Pascual de ses fonctions de président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat, et

rappellent, en tant que de besoin, que Monsieur Didier Pascual conserve ses fonctions de membre du conseil d'administration.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

DEUXIEME DECISION

Nomination de Marelle Partners en tant que nouveau membre du conseil d'administration de la Société

Les Associés, en conséquence de l'adoption de la décision précédente,

connaissance prise (i) des Statuts de la Société et (ii) de la lettre d'acceptation des fonctions de membre et président du conseil d'administration de la Société signée par Marelle Partners,

décident de nommer, en qualité de nouveau membre du conseil d'administration de la Société pour une durée indéterminée :

- Marelle Partners, société par actions simplifiée dont le siège est situé 41 rue du Bois de Boulogne – 92200 Neuilly-sur-Seine et dont le numéro d'identification unique est 853 036 507 RCS Nanterre, représentée par Madame Rachel Marouani,

étant précisé que cette nomination prendra effet à l'issue de la présente décision.

Marelle Partners a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait les fonctions de membre du conseil d'administration de la Société qui lui seraient confiées et qu'elle n'est frappée par aucune mesure, ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

TROISIEME DECISION

Nomination de Marelle Partners en tant que nouveau président du conseil d'administration de la Société

Les Associés, en conséquence de l'adoption de la décision précédente,

connaissance prise (i) des Statuts de la Société et (ii) de la lettre d'acceptation des fonctions de membre et président du conseil d'administration de la Société signée par Marelle Partners,

décident de nommer, en qualité de nouveau président du conseil d'administration de la Société pour une durée indéterminée, Marelle Partners, représentée par Madame Rachel Marouani,

étant précisé (i) que cette nomination prendra effet à l'issue de la présente décision et (ii) que sa rémunération sera déterminée conformément aux Statuts lors de la prochaine réunion du conseil d'administration de la Société.

donnent tous pouvoirs au président de la Société, ou à toute personne qu'il se substituerait, pour étendre à Marelle Partners l'assurance responsabilité civile souscrite par la Société pour les membres du conseil d'administration au plus tard dans les trois (3) mois suivant la présente décision.

Marelle Partners a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait les fonctions de président du conseil d'administration de la Société qui lui seraient confiées et qu'elle n'est frappée par aucune mesure, ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

QUATRIEME DECISION

Révocation de Madame Julia Van Tuyll de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la Société

Les Associés,

décident, de révoquer Madame Julia Van Tuyll de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

CINQUIEME DECISION

Nomination de Monsieur Graham Tester en tant que nouveau membre du conseil d'administration de la Société

Les Associés,

connaissance prise (i) des Statuts de la Société et (ii) de la lettre d'acceptation des fonctions de membre du conseil d'administration de la Société signée par Monsieur Graham Tester,

décident de nommer, en qualité de nouveau membre du conseil d'administration de la Société pour une durée indéterminée :

- Monsieur Graham Tester, de nationalité anglaise, né le 21 avril 1973 à Eastbourne (Angleterre) et demeurant 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF (Angleterre),

étant précisé (i) que cette nomination prendra effet à l'issue de la présente décision et (ii) que sa rémunération sera déterminée conformément aux Statuts lors de la prochaine réunion du conseil d'administration de la Société.

Monsieur Graham Tester a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait les fonctions de membre du conseil d'administration de la Société qui lui seraient confiées et qu'il n'est frappé par aucune mesure, ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

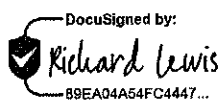
SIXIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités légales

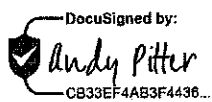
Les Associés **donnent tous pouvoirs** au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte unanime, lequel a été signé électroniquement par les Associés par le biais du prestataire de services DocuSign (www.docusign.com) conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code Civil et sera mentionné sur le registre des décisions, et un exemplaire original sera conservé dans les archives sociales.

DocuSigned by:

89EA04A54FC4447...

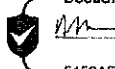
Richard Lewis

DocuSigned by:

CB33EF4AB3F4436...

Andy Pitter

LION/SENECA LUX 2

Par un Directeur A et un Directeur B

DocuSigned by:

5152AFFA81E84E4...

HOLDING AA & FILS

Par Monsieur Alain Afflelou